

COMMUNE D'ANDERLECHT
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place du Conseil, 1
B - 1070 BRUXELLES

Vos réf. : 49149
Nos réf. : AVL/KD/AND-2.234/s.579
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : ANDERLECHT. Avenue Guillaume Melckmans, 7.
Transformation de la toiture arrière.
Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 19 octobre 2015, sous référence, reçue le 3 novembre, nous vous informons que votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance du 18 novembre 2015.

La demande porte sur la transformation de la toiture arrière d'une maison unifamiliale (avant 1932) qui fait partie d'un ensemble de maison de la rue Melckmans, comprise dans la cité-jardin de la Roue. Elle concerne le surhaussement du versant arrière de la toiture pour pouvoir aménager les combles en une chambre et un dressing.

La CRMS décourage cette transformation étant donnée qu'elle porterait atteinte à la cohérence des façades et toitures arrière de l'ensemble. Elle préconise de se limiter à l'installation de fenêtres de toitures ou, au maximum, une lucarne respectant les prescriptions du RRU.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : B.D.U. – D.M.S. : Mme F. Cordier ;
B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.